

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le 07 novembre deux mille dix-neuf, à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGNER, Maire.

ETAIENT PRESENT(E)S : MMES GOUEBAULT Murielle, HORSIN Valérie et MM BERGNER Philippe, BISIG Arnaud, VAJOU Christian, [REDACTED], LEGRAND Robert, MONPOINT Olivier

ABSENT(E)S : MM MONGERAND Emmanuel (donnant pouvoir à HORSIN Valérie), JOSSELIN Claude (donnant pouvoir à GOUEBAULT Murielle).

- Monsieur MONPOINT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

CREATION DE POSTE.

Compte tenu de la modification du temps de travail, il convient de créer un nouveau poste pour le service administratif. Le Maire propose au Conseil la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires, soit 17 /35^{ème}, à compter du 07 novembre 2019.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 4° de la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et d'un diplôme de niveau 4 minimum et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter la proposition du Maire.
- Accepte de modifier ainsi le tableau des emplois.
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y afférents.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

PROPOSITION NOUVEAU MEMBRE AFR.

Suite à la démission de Mr DUPONT Reynald et au décès de Mr PLEAU Jean-Luc, le Maire propose de nommer Mr Marc BOUDIGNAT membre du bureau de l'AFR pour remplacer Mr DUPONT Reynald, Mr PLEAU Jean-Luc sera remplacé par un membre choisi par la Chambre d'agriculture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition du Mr le Maire.
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y afférents.

APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM.

Après lecture du règlement du cimetière et du columbarium, Mr le Maire demande au Conseil de l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les présents règlements cimetière et columbarium.
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y afférents.
- Dit que ces derniers seront annexés à la délibération.

ATTRIBUTIONS DE COUPES DE BOIS ET FIXATION DES PRIX.

Suite à la demande de Mme WILLIAM Monique de pouvoir obtenir un délai supplémentaire pour terminer d'exploiter le lot n°4 et obtenir le lot n°3.

Les lots devront être coupés et nettoyés, les branches brûlées.

Le bois coupé devra pas être enlevé avant le cubage qui se fera en présence d'un représentant de la municipalité.

Possibilité de cubage en plusieurs fois avec un minimum de cinq stères pour un enlèvement immédiat (risque de vol).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la demande.
- Décide de récupérer à compter du 6 décembre les lots n°2 et 3 attribués à Mms DELIENS et GIRAUD.
- Dit que Mme WILLIAM se verra attribuer le lot n°3.
- Dit qu'il sera proposé le lot n°2 à partager entre Mms DELIENS et GIRAUD.
- Dit que le tarif au stère est fixé à 4€.
- Dit que l'attribution sera faite pour une période d'un an.

DECHARGES.

Des panneaux rappelant l'interdiction de dépôt sauvage ont été placés au lieu-dit « les Voidrat » et sur le parking avec les containers.

TRAVAUX EGLISE ET MAIRIE.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de l'église concernant les fuites sur la toiture sont terminés ainsi que la réparation de la corniche de la lucarne de la mairie.

TRAVAUX DU PONT DE CERCY.

Les travaux du pont de Cercy sont en attente, ils seront réalisés lorsque la météo sera plus favorable.

DETR.

Monsieur le Maire annonce au Conseil que la demande de subvention pour les travaux de mise aux normes de la rampe d'escalier menant au secrétariat a été acceptée, le Conseil souhaite que soit remis à l'ordre du jour les travaux pour le budget 2020 avec le nouveau Conseil.

Fait et délibéré à Gumery le 07 novembre 2019.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 19h40.

